

**Intervention de Sophie Crabette, collègue association de personnes handicapées de l'Agefiph, à l'occasion de la célébration des 35 ans de la loi du 10 juillet 1987 :**

Paris  
06/07/2022

Madame la Première Ministre, Monsieur le Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, Monsieur le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs.

Il y a 35 ans, la loi du 10 juillet 1987 sur l'obligation d'emploi est venue questionner les employeurs publics et privés sur leurs pratiques en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi à une période où le taux d'emploi des travailleurs handicapés dépassait à peine les 1%.

Cette obligation, assortie d'objectifs pour les employeurs publics et privés et de pénalités financières pour les employeurs privés, amènent la création d'un fonds, l'Agefiph, novateur à double titre puisqu'il a une forme associative avec une mission de service public, et une gouvernance tripartite, si chère à notre collègue associatif que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui.

Quel challenge ! Tant d'outils étaient à construire et de préjugés à déconstruire.

35 ans où les personnes en situation de handicap ont vu leur position évoluer quant à leur place dans l'écosystème de l'emploi. Tout d'abord considérée comme une obligation et/ou une bonne action, l'embauche aujourd'hui d'une personne handicapée laisse parfois penser que l'on recrute un surhomme doté de super pouvoirs.



Si aujourd'hui les travailleurs handicapés ne veulent plus être considérés comme des seconds choix, des recrutements par défaut, ils ne veulent pas non plus être considérés comme des personnes qu'ils ne sont pas mais simplement prendre leur juste place dans le monde professionnel en étant pleinement partie prenante de leur parcours.

Des progrès considérables ont été réalisés au fil de toutes ces années grâce à cette loi mais aussi grâce à celles qui ont suivi ; il nous faut les saluer aujourd'hui pour ne jamais oublier d'où nous partions.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire. Les enjeux de demain doivent nous amener à la construction de solutions d'emploi, de formation et maintien dans l'emploi intégrées et non pas seulement inclusives. L'ensemble des partenaires de cette salle sont un maillon essentiel de cette réussite. Cette réflexion globale doit être menée à plusieurs niveaux. J'en citerai simplement 2 à titre d'exemple :

- Le premier : L'accompagnement des politiques de gestion des ressources humaines, de la phase de recrutement à l'accompagnement des fins de carrière. Sur ce point notre collègue souhaite insister sur la nécessité de travailler suffisamment en amont le maintien en emploi des personnes et de ne pas faire de la seconde partie de la vie professionnelle un parcours de précarité où le licenciement pour inaptitude serait inévitable. A ce titre, il nous semble important de penser l'accompagnement de manière globale en y incluant la sphère sociale.
- Le second : La mise en place d'une accessibilité complète et pensée en amont du cadre bâti en passant par les solutions techniques et organisationnelles. La compensation des situations de handicap ne doit plus être une option mais un réflexe systématique et financé.

Pour conclure, et si besoin était, vous dire la totale détermination de notre collègue à porter et surtout à concrétiser ces évolutions, je terminerai par une citation d'Emily Dickinson : « L'espoir, c'est ce petit oiseau qui se perche sur notre âme, qui chante sans les paroles, et qui ne se tait jamais. »

Je vous remercie